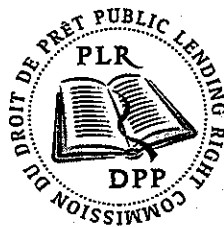


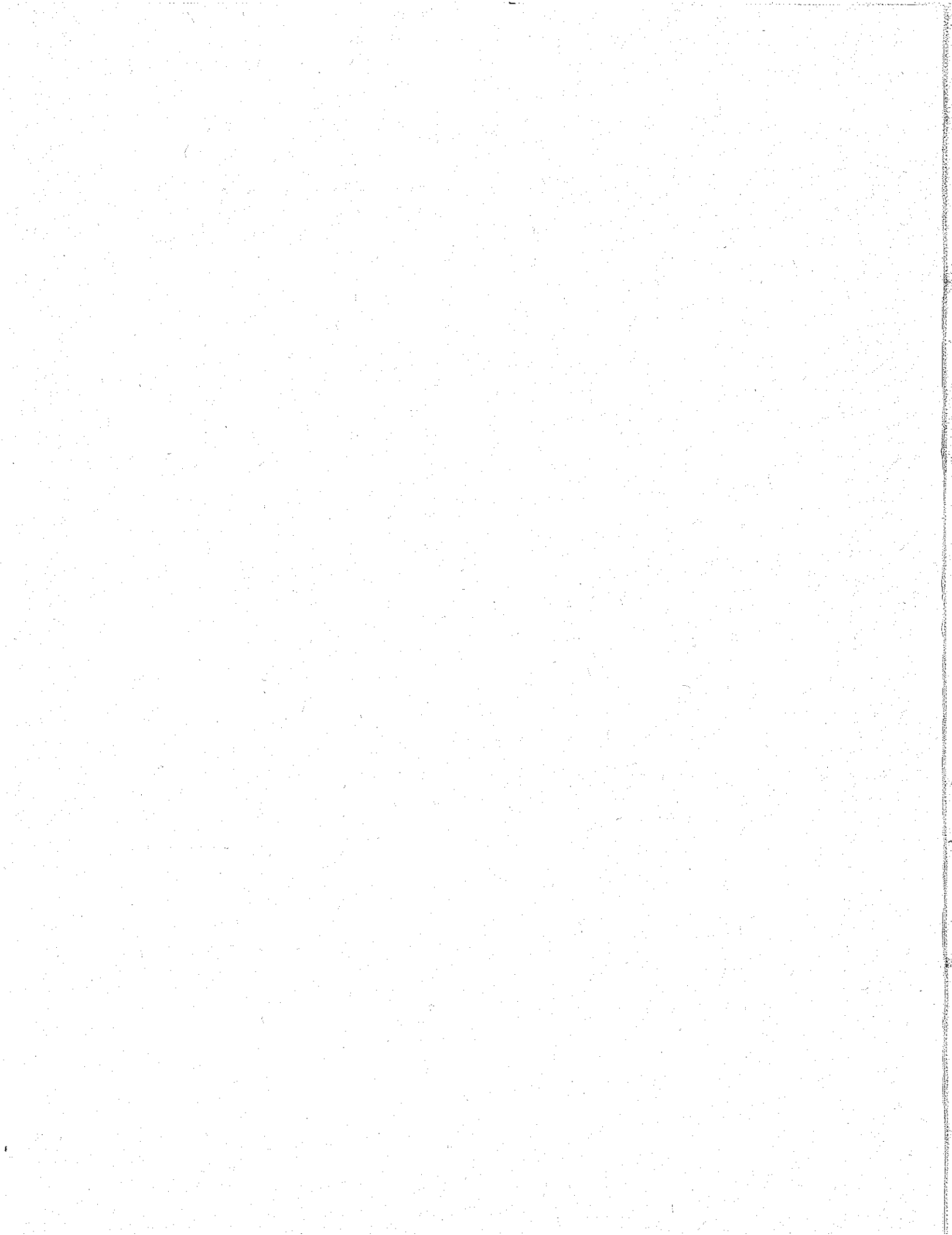
COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

RAPPORT ANNUEL

2002-2003



Le 1 juin 2003



PUBLIC LENDING
RIGHT COMMISSION



COMMISSION DU
DROIT DE PRÊT PUBLIC

COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

RAPPORT ANNUEL

2002-2003

Le 1 juin 2003
Ce document peut être
photocopié librement.

350 ALBERT STREET, P.O. BOX 1047, OTTAWA, ONTARIO, K1P 5V8
Tel. 1 (800) 521-5721 or (613) 566-4378, Fax: (613) 566-4418
E-MAIL: plr@canadacouncil.ca
www.plr-dpp.ca

350, RUE ALBERT, C.P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8
Tél. 1 (800) 521-5721 ou (613) 566-4378, Téléc. (613) 566-
4418 COURRIEL : dpp@conseildesarts.ca
www.plr-dpp.ca

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

MEMORANDUM FOR THE RECORD

DATE: 1954

BY: [Name]

RE: [Subject]

1. [Text]

2. [Text]

MEMBRES DE LA COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC 2002-2003

- * Joan Clark (présidente) *Commission du droit de prêt public*
- * Carole David (vice-présidente) *Commission du droit de prêt public*
- Rose Després *Regroupement des écrivains acadiens*
- Ray Ellenwood *Association des traducteurs et traductrices
littéraires du Canada*
- Yvon-André Lacroix
(non-votant) *Bibliothèque nationale du Québec*
- * Jules Larivière *Association pour l'avancement des sciences et des
techniques de la documentation (ASTED)*
- David Y.H. Lui
(non-votant) *Le Conseil des Arts du Canada*
- Daniel Mativat *Commission du droit de prêt public*
- Paul McCormick
(non-votant) *Bibliothèque nationale du Canada*
- Roma Quapp
(non-votant) *Ministère du Patrimoine canadien*
- * Angela Rebeiro *Association of Canadian Publishers*
- * André Roy *Union des écrivaines et des écrivains québécois
(UNEQ)*
- Jacques Ruelland *Société des écrivains canadiens*
- Caroline Russell-King *Playwrights Guild of Canada*
- Andreas Schroeder *The Writers' Union of Canada*
- * Douglas Smith *The League of Canadian Poets*
- Robert Soulières *Association nationale des éditeurs de livres*
- Cora Taylor *Canadian Authors Association*
- * Paul Whitney *Canadian Library Association*

- * Membre du Comité exécutif

Personnel administratif du DPP

Gwen Hoover, Secrétaire générale
Benoît Rollin, Agent
Rachelle Lanoue, Adjointe administrative
Danielle Guindon, Commis

BREF APERÇU DU PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

Objet

Verser des paiements aux auteurs canadiens pour la présence de leurs livres catalogués dans des bibliothèques du pays, et admissibles selon les critères du programme de la CDPP.

Contexte

Le programme du droit de prêt public a été créé en 1986 après presque quarante ans de pressions exercées par les associations nationales d'écrivains. Le Canada est l'un des dix-sept pays au monde à mettre en oeuvre un programme de droit de prêt public. Le programme canadien reçoit une affectation annuelle du Parlement (10,043 millions de dollars pour 2002-2003) et fonctionne sous l'égide du Conseil des Arts du Canada. Une commission, dont la majorité des membres sont des écrivains, représentant les organismes nationaux d'écrivains, de bibliothécaires et d'éditeurs, est chargée d'établir les politiques générales du programme, qui sont mises en oeuvre par un comité exécutif. La Commission et le Comité exécutif sont tous deux présidés par l'écrivaine Joan Clark.

Programme

Les auteurs doivent inscrire leurs livres auprès de la Commission, qui dresse une liste de tous ces titres. Les titres sont alors recherchés chaque année dans le catalogue d'un nombre représentatif de bibliothèques (dix de langue anglaise, cinq de langue française). L'auteur reçoit un paiement pour chaque bibliothèque dans laquelle se trouve son livre. Le paiement maximum que pouvait recevoir un auteur du programme cette année était de 3 485 \$.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Joan Clark

Commentaires généraux

À titre de présidente de la Commission du droit de prêt public (DPP), je suis heureuse de vous présenter mon premier rapport. Présider cet organisme m'a remémoré encore plus profondément l'importance du rôle du programme du droit de prêt public dans le respect des droits des auteurs de notre pays et la nécessité pour les auteurs de se faire les vigiliants « chiens de garde » d'un programme que nous avons lancé et que nous gérons maintenant de près.

En février 2003, la Commission du droit de prêt public a distribué 9 639 776 millions de dollars à 13 889 écrivains, traducteurs et illustrateurs canadiens pour la présence de leurs livres, soit 59 973 titres, dans les bibliothèques publiques et universitaires canadiennes.

Le programme a connu une forte augmentation du nombre des auteurs qui se sont inscrits et reçoivent un paiement. Au total, 891 nouveaux auteurs se sont inscrits pour la première fois au programme et 758 d'entre eux ont reçu leur premier paiement. Cette année, les auteurs ont inscrit un nombre record de nouveaux titres, soit 4296. Parmi ceux-ci, 3617 ont été considérés admissibles par le personnel du DPP et, ayant été répertoriés dans au moins une des bibliothèques échantillonnées, 3178 ont reçu un paiement.

Puisque nous n'avons pas pu obtenir du financement additionnel au programme pour cette année financière, nous avons dû répartir la même somme dont nous disposions l'année précédente de façon à inclure les nouveaux auteurs et titres. Cela signifie que le taux de référence (le montant payé chaque fois qu'un titre est répertorié dans l'une des bibliothèques échantillonnées) est passé de 36,75 \$ à 34,85 \$ et le paiement moyen, de 727 \$ à 694 \$. Nous avons aussi commencé à tenir compte du paiement médian (point qui divise la distribution des paiements en deux parties égales) et réalisé qu'il s'agissait de 357 \$, soit un peu plus de la moitié du paiement moyen. Cela signifie que, lors de la distribution de février 2003, 6945 auteurs ont reçu 357 \$ ou moins.

Administration

Les employés du DPP se sont affairés à ajouter des numéros ISBN au plus grand nombre de titres possible avant d'entreprendre l'exercice de l'échantillonnage de l'année. Grâce à ce travail, le pourcentage de collecte des numéros ISBN s'élève à 85 % des 60 000 titres inscrits au programme. Plus il y en aura avec numéros ISBN, moins il y aura de titres devant être recherchés de façon manuelle dans les bibliothèques. À l'avenir, le programme jouira ainsi d'une plus grande souplesse quand il s'agira de passer aux prochaines bibliothèques. En attendant, encore une fois cette année, la Commission a maintenu à 4 % le taux de ses frais administratifs.

Échantillonnage en bibliothèques

Cette année, nous sommes ravis d'effectuer notre tout premier échantillonnage de titres « automatique ». Pour notre programme, il s'agit d'une véritable révolution en termes de processus. Plutôt que d'envoyer au personnel des bibliothèques échantillonnées des listes exhaustives des titres inscrits au DPP, et de leur demander de vérifier manuellement si chaque titre fait partie de leur collection, nous avons utilisé une interface de logiciel pour jumeler nos titres avec ceux des catalogues disponibles sur le Web. Nous avons vérifié et contre-vérifié les résultats, et trouvé ce processus très exact.

Valeur du programme du droit de prêt public

Chaque année, à l'époque de la distribution des chèques du DPP, nous recevons des lettres et appels téléphoniques d'auteurs nous disant à quel point le programme du DPP leur importe. Nombreux sont ceux qui nous font part d'anecdotes sur leur vécu d'écrivain et nous mentionnent l'importance du rôle du DPP dans celle-ci. Pendant qu'ils se réjouissent qu'un système de bibliothèques publiques soit en place et permet aux citoyens canadiens d'avoir gratuitement accès à leur patrimoine écrit, les auteurs sont ravis que le Programme du droit de prêt public reconnaisse les créateurs de ce patrimoine.

La valeur que représente le DPP pour les auteurs a été explorée plus à fond par l'entremise de la récente évaluation du programme réalisée par le ministère du Patrimoine canadien, sur la recommandation du Comité permanent. Leurs conclusions montrent que les bénéficiaires estiment la reconnaissance conférée par le programme comme au moins aussi précieuse que le revenu additionnel qu'il leur procure.

L'évaluation s'est davantage penchée sur les raisons de cette situation dans le cadre d'une série de séances de réflexion regroupant des auteurs à Montréal et à Toronto. Il est intéressant de mentionner que le rapport précise ce qui suit :

Selon ce qu'ont dit les participants aux discussions de groupe, les paiements versés dans le cadre du programme sont la preuve que la société canadienne, par l'entremise du gouvernement, reconnaît la valeur des auteurs et des livres qu'ils produisent. Cela revêt une importance capitale aux yeux des bénéficiaires.

L'enquête a permis de découvrir que, aux yeux des bénéficiaires et des répondants clés, le programme DPP représente une forme unique de reconnaissance de par sa nature. C'est parce que le programme ne porte pas de jugement sur la valeur ou la teneur d'un livre. Il suffit que le livre soit publié, qu'il réponde aux critères d'admissibilité du programme et qu'il se trouve sur les étagères des bibliothèques. Cela revêt une grande importance pour les auteurs. De façon générale, les décisions des responsables provinciaux ou fédéraux des conseils des arts découlent d'un examen par les pairs. Malgré le respect qu'ils peuvent avoir pour la notion selon laquelle le jugement et l'aval des pairs constituent la mesure << concurrentielle >> par excellence de la valeur artistique, ils estiment que les projets méritoires rejetés sont nombreux. Or, la plupart des auteurs ont droit au soutien du programme à cet égard.

Par ailleurs, rares sont les subventions accordées en fonction du nombre de demandeurs, alors que tous les livres admissibles bénéficient du programme DPP. Il n'existe pas de << seuil >>, qui soit fondé sur le mérite ou quelque autre critère, en deça duquel certains

ouvrages admissibles ne produiraient pas de paiement (plutôt, c'est le taux de référence qui diminue). C'est un programme où le paiement est fondé simplement sur l'utilisation, les collections des bibliothèques servant à établir une mesure substitutive pour ce qui est de l'utilisation par le public. . . . contrairement au cas des subventions, il existe une sorte de <<marché>> qui s'applique (l'éditeur décide de publier un ouvrage, les bibliothèques décident de l'acheter, les lecteurs décident de le lire ou de le consulter) et détermine que le programme donnera lieu à un paiement, en plus de valider la contribution de l'auteur, ce qui est perçu comme un instrument de mesure indépendant et important.

Évaluation gouvernementale du programme du DPP

Le rapport d'évaluation nous a été communiqué en mars 2003. La firme de consultation embauchée pour réaliser cette évaluation a interrogé nombre de membres de la Commission ainsi que plusieurs personnalités clés des domaines littéraire et culturel au Canada; a mené un sondage téléphonique de 375 récipiendaires de paiements du DPP; et a organisé quatre séances de réflexions à Montréal et à Toronto.

L'évaluation était axée sur la pertinence, le succès et l'efficacité du programme, et les résultats obtenus étaient tous positifs : le programme DPP correspond aux objectifs actuels du ministère du Patrimoine canadien et aux objectifs généraux du gouvernement fédéral; conforme à l'esprit de la *Loi sur le statut de l'artiste*; et, qui plus est, 91 % des répondants estiment le programme nécessaire. En termes de réussite, l'évaluation a confirmé que le DPP a augmenté le revenu des écrivains et a, dans une certaine mesure, amélioré leur situation financière. En ce qui concerne l'efficacité, le rapport n'a pas trouvé de raisons importantes pour modifier la structure ou les processus administratifs du DPP.

Le rapport d'évaluation a démontré clairement que le programme du droit de prêt public demeure pertinent et qu'il contribue à la réalisation des objectifs du gouvernement en matière de politique. Il souligne aussi que la Commission administre un programme efficace et rentable (en grande partie, grâce à Gwen Hoover et à son dévoué personnel).

Initiatives du DPP en cours

L'évaluation ayant déclaré le programme en santé, la Commission concentre maintenant ses efforts sur la façon de négocier avec l'augmentation constante des nouveaux auteurs qui se joignent au programme. Nous en sommes aussi à revoir notre protocole d'entente avec le Conseil des Arts, en vue de regagner notre lien avec le ministère du Patrimoine canadien quant à notre allocation budgétaire.

La Commission estime plus pragmatique, pour le programme DPP et le Conseil des Arts, d'en revenir au système originalement mis en place quant au financement au DPP. C'est-à-dire que le ministère du Patrimoine canadien déterminera directement le financement dont disposera le DPP et que ces fonds prédéterminés lui seront distribués de par le Conseil des Arts.

À cette fin, la Commission a rencontré les représentants officiels du Ministère et du Conseil en février dernier et a proposé d'amender l'entente administrative conclue avec le Conseil en 1995.

Sous-comités de la Commission

Le sous-comité des bibliothèques et le sous-comité de la croissance ont été constitués à l'assemblée générale annuelle, en juin 2002. Ces sous-comités se sont ensuite réunis pour discussion au cours des réunions du DPP, en décembre.

La tâche principale du sous-comité des bibliothèques consiste à améliorer les méthodes d'échantillonnage du DPP en ce qui a trait à l'étalement des bibliothèques échantillonnées comme à la représentation adéquate des groupes linguistiques de l'échantillon. En bref, afin de tenir compte plus adéquatement de la densité de population, le sous-comité a recommandé de doubler les titres répertoriés à la Toronto Public Library pour l'année d'échantillonnage de 2003-2004. Le personnel DPP a préparé des scénarios illustrant l'effet d'un échantillonnage de bibliothèques publiques seulement contrairement à la pratique actuelle consistant à jumeler des bibliothèques publiques et universitaires. Le projet d'échantillonner les catalogues des bibliothèques publiques à l'échelle de la province continue d'être à l'étude. Ce type d'échantillonnage comporterait l'avantage de sélectionner des titres pouvant n'être catalogués que dans des petits centres aux quatre coins du pays.

Le mandat du sous-comité de la croissance consiste à étudier des façons pour composer avec un nombre toujours croissant de titres et d'auteurs inscrits au programme, alors que les ressources financières sont limitées. À cette fin, le sous-comité étudie divers scénarios visant à gérer la croissance au sein du programme. Puisqu'il s'agit de l'enjeu le plus important auquel doit faire face la Commission, nous devons y réfléchir et en discuter plus à fond. Aucune décision n'a encore été prise et le sous-comité poursuit son travail par le biais de réunions et de téléconférences.

Conclusion

Le Programme du droit de prêt public doit sa force à l'étroite collaboration de nombreux participants : d'abord et avant tout, les auteurs, puis les membres de la Commission, les bibliothèques, les éditeurs, le Conseil des Arts et le ministère du Patrimoine canadien. Je saisis l'occasion qui m'est ici donnée pour vous dire à quel point je compte sur le soutien continu de tous et, particulièrement pour l'année qui vient de s'écouler, et remercier ces partenaires pour leur dévouement indéfectible envers un principe très important : la reconnaissance de la présence des œuvres des auteurs canadiens dans nos bibliothèques.

**BILAN DE LA DIX-SEPTIÈME ANNÉE
DU PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC**

	2001-2002	2002-2003	+ / - (2001-2002)
AUTEURS INSCRITS AU PROGRAMME	13 546	14 205	4,86%
AUTEURS AYANT REÇU UN PAIEMENT	13 269	13 889	4,67%
TITRES DANS LA BANQUE DES DONNÉES	56 358	60 880	8,02%
TITRES ADMISSIBLES	55 443	58 973	6,37%
TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT	50 878	53 532	5,22%
SOMME VERSÉE AUX AUTEURS	\$9 653 043	\$9 639 776	-0,14%
PAIEMENT MOYEN PAR AUTEUR	\$727	\$694	-4,54%
MONTANT PAYÉ CHAQUE FOIS QU'UN OUVRAGE ÉTAIT RETROUVÉ	36,75 \$	34,85 \$	-5,17%

CROISSANCE 2002-2003

AUTEURS

TITRES

DEMANDE DE FORMULAIRES	831	ANGLAIS FRANÇAIS	567 264	NOUVEAUX TITRES INSCRITS	4 296	ANGLAIS FRANÇAIS AUTRES BILINGUES	2 604 1 490 169 33
		(810 EN 2000-2001)				(3 930 EN 2000-2001)	
		(785 EN 2001-2002)				(3 897 EN 2001-2002)	

NOUVEAUX AUTEURS INSCRITS	891	ANGLAIS FRANÇAIS	622 269	NOUVEAUX TITRES ADMISSIBLES	3 617	ANGLAIS FRANÇAIS AUTRES BILINGUES	2 186 1 274 138 19
		(691 EN 2000-2001)				(3 280 EN 2000-2001)	
		(638 EN 2001-2002)				(3 299 EN 2001-2002)	

NOUVEAUX AUTEURS AYANT REÇU UN PAIEMENT	758 (208 297 \$)	ANGLAIS FRANÇAIS	521 (125 267 \$) 237 (83 030 \$)	NOUVEAUX TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT	3 178 (547 695 \$)	ANGLAIS FRANÇAIS AUTRES BILINGUES	1 939 1 153 68 18
		(587 EN 2000-2001 : 149 212 \$)				(2 902 EN 2000-2001 : 480 647 \$)	
		(541 EN 2001-2002 : 148 051 \$)				(2 915 EN 2001-2002 : 510 853 \$)	

NOUVEAUX TITRES ADMISSIBLES PAR LANGUE ET PAR CATÉGORIE

	ANGLAIS	%	FRANÇAIS	%	AUTRES	%	BILINGUE	%	TOTAL
FICTION	404	18,5%	315	24,7%	29	21,0%	0	0,0%	748
LIVRES POUR ENFANT	481	22,0%	353	27,7%	22	15,9%	0	0,0%	856
POÉSIE	202	9,2%	160	12,6%	19	13,8%	7	36,8%	388
THÉÂTRE	61	2,8%	32	2,5%	2	1,4%	1	5,3%	96
NON-FICTION	671	30,7%	285	22,4%	27	19,6%	9	47,4%	992
OUVRAGE SAVANT	367	16,8%	129	10,1%	39	28,3%	2	10,5%	537
TOTAL	2 186		1 274		138		19		3 617

**DISTRIBUTION DES PAIEMENTS PAR PROVINCE
2002-2003**

PROVINCE	NOMBRE		NOMBRE DE		%		%		%	
	D'INSCRIPTIONS	%	PAIEMENTS	%	PAYÉS	\$\$	PAYÉS	\$\$	PAYÉS	\$\$
T.-N. et LAB.	217	1,53%	214	1,54%	98,62%	110 222,57 \$	98,62%	110 222,57 \$	1,14%	1,14%
N.-E.	496	3,49%	489	3,52%	98,59%	235 485,07 \$	98,59%	235 485,07 \$	2,44%	2,44%
I.-P.-E.	51	0,36%	50	0,36%	98,04%	31 073,50 \$	98,04%	31 073,50 \$	0,32%	0,32%
N.-B.	291	2,05%	264	1,90%	90,72%	143 032,74 \$	90,72%	143 032,74 \$	1,48%	1,48%
QUÉ.	4 323	30,43%	4 221	30,39%	97,64%	3 601 224,56 \$	97,64%	3 601 224,56 \$	37,36%	37,36%
ONT.	4 895	34,46%	4 816	34,67%	98,39%	3 137 654,22 \$	98,39%	3 137 654,22 \$	32,55%	32,55%
MAN.	385	2,71%	379	2,73%	98,44%	211 022,36 \$	98,44%	211 022,36 \$	2,19%	2,19%
SASK.	288	2,03%	280	2,02%	97,22%	173 700,86 \$	97,22%	173 700,86 \$	1,80%	1,80%
ALBERTA	738	5,20%	716	5,16%	97,02%	425 253,10 \$	97,02%	425 253,10 \$	4,41%	4,41%
C.-B.	2 054	14,46%	1 997	14,38%	97,22%	1 223 513,87 \$	97,22%	1 223 513,87 \$	12,69%	12,69%
T.-N.-O.	6	0,04%	6	0,04%	100,00%	3 676,68 \$	100,00%	3 676,68 \$	0,04%	0,04%
YUKON	21	0,15%	20	0,14%	95,24%	5 481,93 \$	95,24%	5 481,93 \$	0,06%	0,06%
NUNAVUT	5	0,04%	5	0,04%	100,00%	1 535,15 \$	100,00%	1 535,15 \$	0,02%	0,02%
AUTRES	435	3,06%	432	3,11%	99,31%	336 899,55 \$	99,31%	336 899,55 \$	3,49%	3,49%
TOTAL	14 205	100,00%	13 889	100,00%	97,78%	9 639 776,16 \$	97,78%	9 639 776,16 \$	100,00%	100,00%

Un exemple: En 2002-2003, 97,22 % des auteurs de Saskatchewan qui se sont inscrits ont touché un paiement. Ils représentent 2,03 % des auteurs payés. Ils se sont partagés 1,80 % du budget des paiements.

**RÉPARTITION DU NOMBRE DES PAIEMENTS
PAR INTERVALLE ET PAR LANGUE
2002-2003**

	LANGUE	AUTEURS	%	\$	%
MINIMUM 25 \$	A	124	0,89%	3 100,00 \$	0,03%
	F	39	0,28%	975,00 \$	0,01%
SOUS-TOTAL	A+F	163	1,17%	4 075,00 \$	0,04%
DE 25,01 \$ À 356,99 \$	A	4 997	35,98%	961 135,61 \$	9,97%
	F	1 786	12,86%	385 633,77 \$	4,00%
SOUS-TOTAL	A+F	6 783	48,84%	1 346 769,38 \$	13,97%
MÉDIANE 357 \$	A+F	6 946	50,01%	1 350 844,38 \$	14,01%
DE 357,00 \$ À 693,99 \$	A	1 944	14,00%	989 563,53 \$	10,27%
	F	754	5,43%	389 437,57 \$	4,04%
SOUS-TOTAL	A+F	2 698	19,43%	1 379 001,10 \$	14,31%
DE 694,00 \$ À 999,99 \$	A	913	6,57%	756 589,96 \$	7,85%
	F	476	3,43%	389 215,41 \$	4,04%
SOUS-TOTAL	A+F	1 389	10,00%	1 145 805,37 \$	11,89%
DE 1 000,00 \$ À 1 999,99 \$	A	1 064	7,66%	1 465 836,14 \$	15,21%
	F	627	4,51%	878 527,02 \$	9,11%
SOUS-TOTAL	A+F	1 691	12,18%	2 344 363,16 \$	24,32%
DE 2 000,00 \$ À 3 484,99 \$	A	420	3,02%	1 090 462,83 \$	11,31%
	F	295	2,12%	761 049,32 \$	7,89%
SOUS-TOTAL	A+F	715	5,15%	1 851 512,15 \$	19,21%
MAXIMUM 3 485 \$	A	221	1,59%	770 185,00 \$	7,99%
	F	229	1,65%	798 065,00 \$	8,28%
SOUS-TOTAL	A+F	450	3,24%	1 568 250,00 \$	16,27%
TOTAL	A	9 683	69,72%	6 036 873,07 \$	62,62%
	F	4 206	30,28%	3 602 903,09 \$	37,38%
	A+F	13 889	100,00%	9 639 776,16 \$	100,00%

La médiane: Le nombre qui permet de couper la population étudiée en deux groupes égaux. 6 944 (50%) auteurs ont reçu moins de 357\$. Ils se sont partagé 14,01% du budget.

La moyenne: En février 2003, le paiement moyen était de 694 \$.
9 644 (69,44%) auteurs ont reçu moins de 694 \$. Ils se sont partagé 28,32% du budget.
4 245 (30,56%) auteurs ont reçu plus de 694 \$. Ils se sont partagé 71,68% du budget.

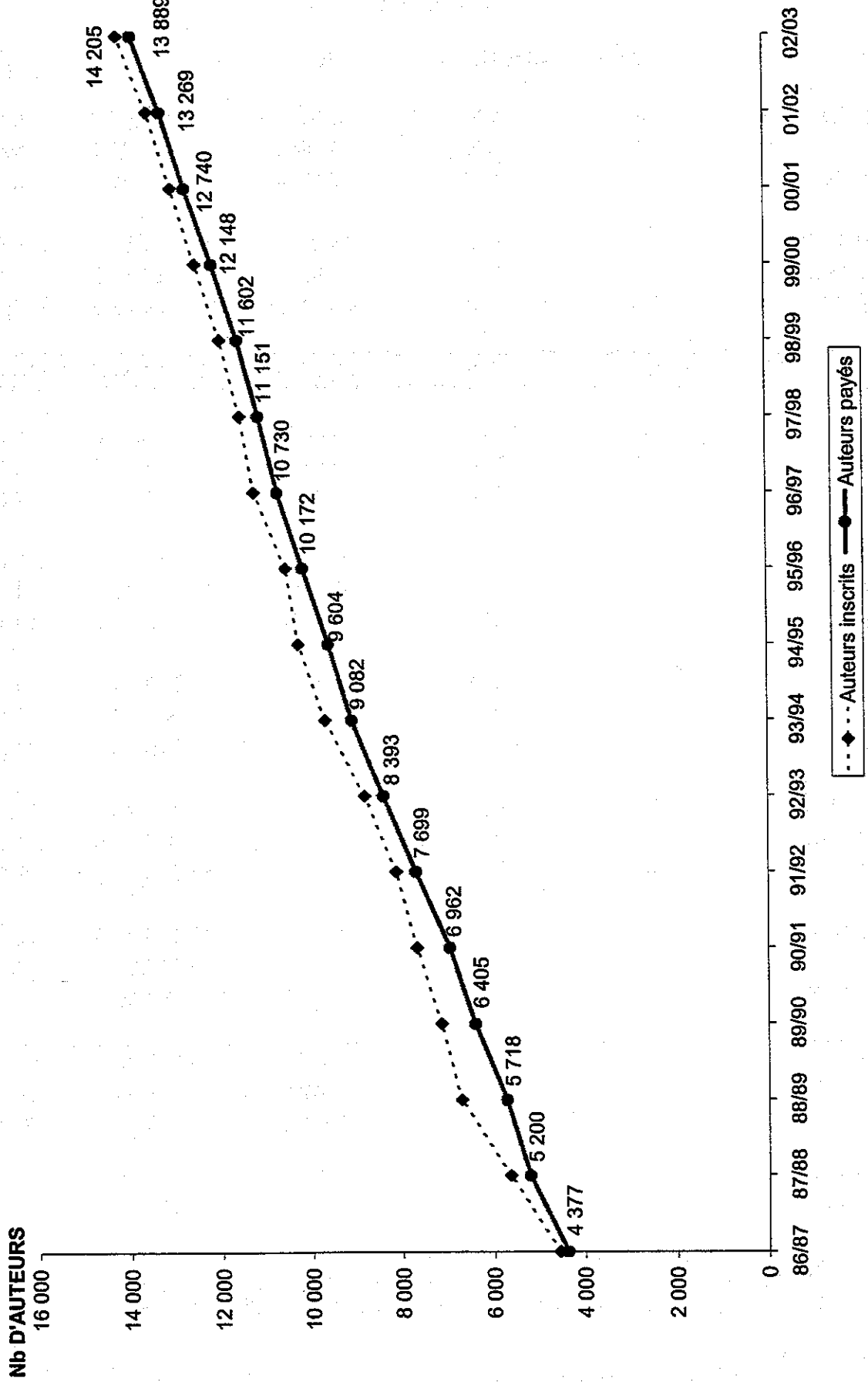
Plus de 1 000 \$

2 856 auteurs (20,56%) ont reçu plus de 1 000\$. Ils se sont partagé 59,8 % du budget.

Plus de 2 000 \$

1 165 auteurs (8,39%) ont reçu plus de 2 000\$. Ils se sont partagé 35,48% du budget.

CROISSANCE DU NOMBRE D'AUTEURS 1986-2003



TITRES ADMISSIBLES PAR LANGUE EN 2002-2003

BILINGUE	277	0,47%
ANGLAIS	36 079	61,18%
FRANÇAIS	20 623	34,97%
AUTRES	1 994	3,38%

TOTAL 58 973 TITRES ADMISSIBLES

**TITRES ADMISSIBLES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT
EN 2002-2003**

BILINGUE	255	0,48%
ANGLAIS	33 341	62,28%
FRANÇAIS	18 961	35,42%
AUTRES	975	1,82%

**TOTAL 53 532 TITRES AYANT PRODUIT
UN PAIEMENT**

**TITRES ADMISSIBLES PAR LANGUE ET PAR CATÉGORIE
2002-2003**

LANGUE DU TEXTE	CATÉGORIE	NOMBRE DE TITRES	% LANGUE	% CATÉGORIE	% GLOBAL
BILINGUE	FICTION	12	4,33%	0,10%	0,02%
	LIVRES POUR ENFANT	14	5,05%	0,13%	0,02%
	POÉSIE	62	22,38%	0,90%	0,01%
	THÉÂTRE	8	2,89%	0,49%	0,11%
	NON-FICTION	156	56,32%	0,65%	0,26%
	OUVRAGE SAVANT	25	9,03%	0,64%	0,04%
	TOTAL		277	100,00%	0,47%
ANGLAIS	FICTION	6 102	16,91%	52,98%	10,35%
	LIVRES POUR ENFANT	5 793	16,06%	53,52%	9,82%
	POÉSIE	3 845	10,66%	55,70%	6,52%
	THÉÂTRE	927	2,57%	56,63%	1,57%
	NON-FICTION	16 757	46,45%	69,30%	28,41%
	OUVRAGE SAVANT	2 655	7,36%	67,90%	4,50%
	TOTAL		36 079	100,00%	61,18%
FRANÇAIS	FICTION	4 776	23,16%	41,47%	8,10%
	LIVRES POUR ENFANT	4 742	22,99%	43,81%	8,04%
	POÉSIE	2 758	13,37%	39,95%	4,68%
	THÉÂTRE	669	3,24%	40,87%	1,13%
	NON-FICTION	6 599	32,00%	27,29%	11,19%
	OUVRAGE SAVANT	1 079	5,23%	27,60%	1,83%
	TOTAL		20 623	100,00%	34,97%
AUTRES	FICTION	627	31,44%	5,44%	1,06%
	LIVRES POUR ENFANT	275	13,79%	2,54%	0,47%
	POÉSIE	238	11,94%	3,45%	0,40%
	THÉÂTRE	33	1,65%	2,02%	0,06%
	NON-FICTION	670	33,60%	2,77%	1,14%
	OUVRAGE SAVANT	151	7,57%	3,86%	0,26%
	TOTAL		1 994	100,00%	3,38%
TOTAL	FICTION	11 517			19,53%
	LIVRES POUR ENFANT	10 824			18,35%
	POÉSIE	6 903			11,71%
	THÉÂTRE	1 637			2,78%
	NON-FICTION	24 182			41,01%
	OUVRAGE SAVANT	3 910			6,63%
	TOTAL		58 973		

Exemple : Les 16 757 ouvrages de non-fiction en anglais représentent: 46,45 % de tous les titres admissibles en anglais;
69,30% de tous les ouvrages de non-fiction;
et 28,41% de tous les titres inscrits au Dpp.

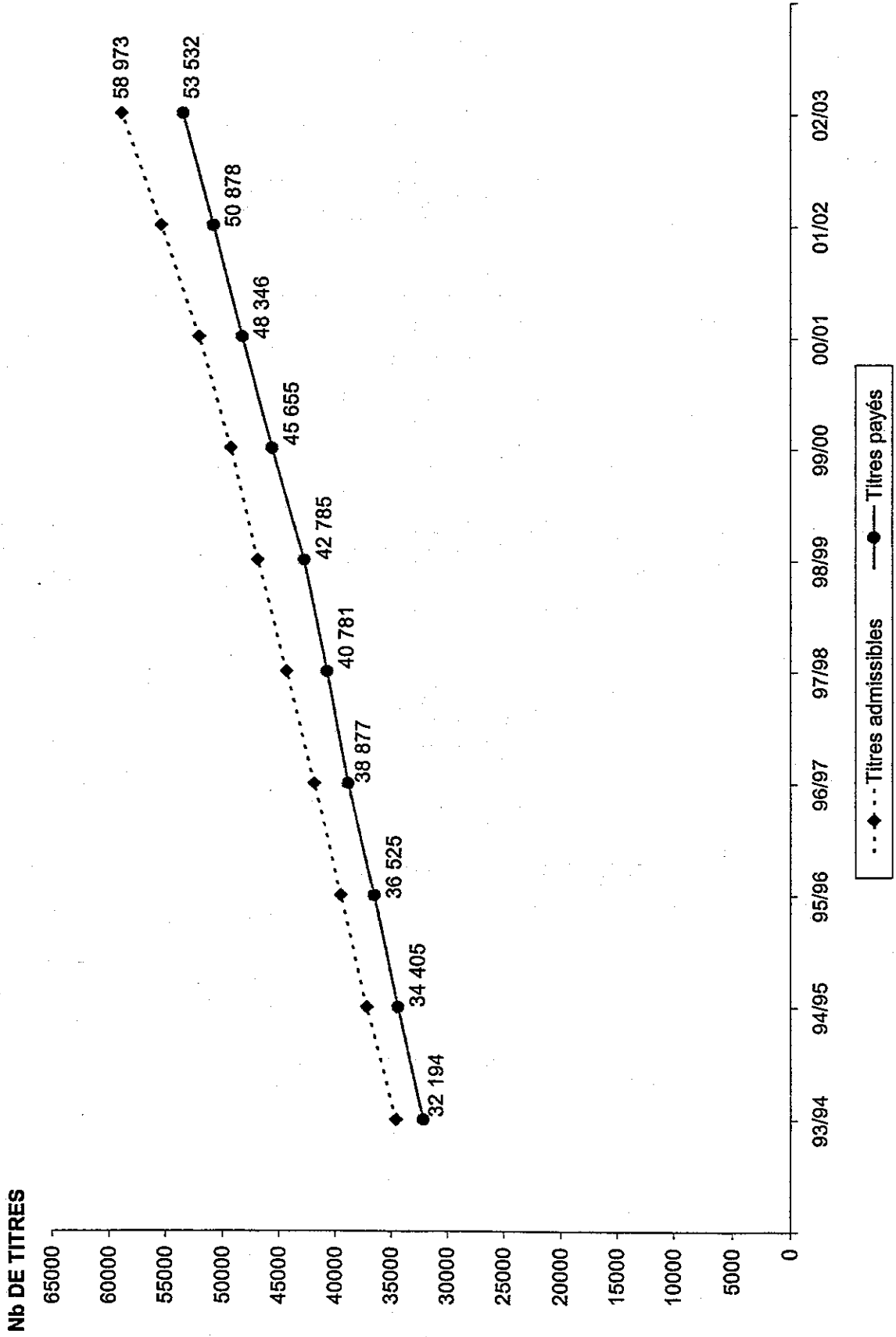
N. B.: La catégorie "Ouvrage savant" est utilisée seulement depuis 1995-1996. Les ouvrages savants inscrits avant 1996 sont inclus dans la catégorie "Non-fiction".

CROISSANCE ANNUELLE DU NOMBRE DE TITRES ADMISSIBLES PAR LANGUE
1993-2003

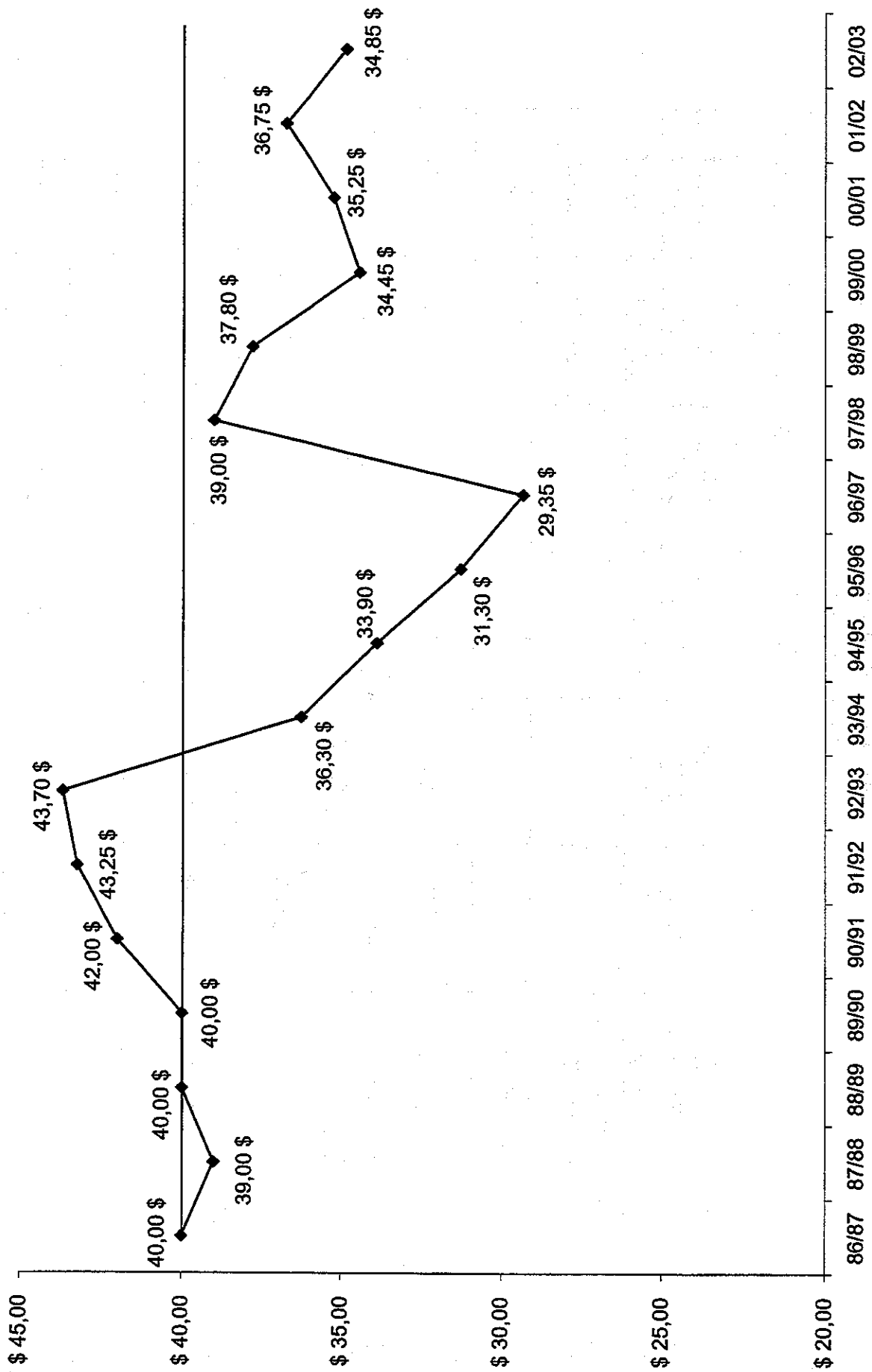
ANNÉE	ANGLAIS	FRANÇAIS	BILINGUES	AUTRES	TOTAL
1993-1994	21 734 4,87%	11 447 6,91%	203 -3,30%	1 205 9,35%	34 589 5,64%
1994-1995	23 211 6,80%	12 404 8,36%	212 4,43%	1 341 11,29%	37 168 7,46%
1995-1996	24 538 5,72%	13 347 7,60%	222 4,72%	1 432 6,79%	39 539 6,38%
1996-1997	25 935 5,69%	14 231 6,62%	228 2,70%	1 515 5,80%	41 909 5,99%
1997-1998	27 390 5,61%	15 154 6,49%	220 -3,51%	1 596 5,35%	44 360 5,85%
1998-1999	28 870 5,40%	16 180 6,77%	228 3,64%	1 650 3,38%	46 928 5,79%
1999-2000	30 270 4,85%	17 103 5,70%	234 2,63%	1 725 4,55%	49 332 5,12%
2000-2001	31 977 5,64%	18 134 6,03%	243 3,85%	1 769 2,55%	52 123 5,66%
2001-2002	33 955 6,19%	19 381 6,88%	258 6,17%	1 849 4,52%	55 443 6,37%
2002-2003	36 079 6,26%	20 623 6,41%	277 7,36%	1 994 7,84%	58 973 6,37%

CROISSANCE MOYENNE DE 1998 À 2003: **5,86%**

CROISSANCE DU NOMBRE DE TITRES 1993-2003



TAUX DE RÉFÉRENCE



SOMMAIRE 1986-2003
1^{re} PARTIE (1986-1991)

	1986-1987 (1)	1987-1988 (2)	1988-1989 (3)	1989-1990 (4)	1990-1991 (5)	1991-1992 (6)
AUTEURS INSCRITS	4 553	5 638	6 713	7 153	7 681	8 125
AUTEURS PAYÉS	4 377	5 200	5 718	6 405	6 962	7 699
TITRES ADMISSIBLES	16 584	18 850	23 689	24 891	27 664	30 340
TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT					24 065	26 672
BIBLIOTHÈQUES ÉCHANTILLONNÉES	15	15	15	15	21	22
NO. DE FOIS QUE LES TITRES ONT ÉTÉ RETROUVÉS (TOTAL)	74 968	86 433	99 100	115 424	129 810	145 829
VALEUR PAR FOIS RETROUVÉE (\$)	*40/80 **60/100	39/78 59/113	40/80 80/120	40/80 80/120	42/84 ----	43,25/86,50 ----
BUDGET (\$)	3 000 000 \$	3 813 000 \$	4 455 000 \$	5 202 000 \$	5 773 000 \$	6 663 000 \$
MONTANT PAYÉ AUX AUTEURS (\$)	2 747 949 \$	3 484 988 \$	3 970 947 \$	4 667 214 \$	5 371 927 \$	6 200 426 \$
PAIEMENT MOYEN (\$)	628 \$	670 \$	694 \$	729 \$	772 \$	805 \$
ADMINISTRATION (\$)	253 881 \$	382 060 \$	389 151 \$	452 116 \$	458 499 \$	388 989 \$
(%) DU BUDGET GLOBAL	8,46% (six mois)	10,02%	8,74%	8,69%	7,94%	5,84%

* (Anglais/français)

** (Littérature de jeunesse)

SOMMAIRE 1986-2003
2e PARTIE (1992-1997)

	1992-1993 (7)	1993-1994 (8)	1994-1995 (9)	1995-1996 (10)	1996-1997 (11)	1997-1998 (12)
AUTEURS INSCRITS	8 801	9 679	10 274	10 555	11 243	11 653
AUTEURS PAYÉS	8 393	9 082	9 604	10 172	10 730	11 151
TITRES ADMISSIBLES	32 744	34 589	37 168	39 539	41 909	44 360
TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT	29 461	32 194	34 405	36 525	38 877	40 781
BIBLIOTHÈQUES ÉCHANTILLONNÉES	22	22	24	24	24	23
NO. DE FOIS QUE LES TITRES ONT ÉTÉ RETROUVÉS (TOTAL)	157 672	171 069	184 358	198 577	204 459	205 892
VALEUR PAR FOIS RETROUVÉE (\$)	*43,70/87,40	36,30/72,60	33,90/67,80	31,30/62,60	29,35/58,70	39,00/78,00
BUDGET (\$)	7 285 000 \$	6 611 000 \$	6 598 305 \$	6 428 069 \$	6 296 937 \$	8 366 000 \$
MONTANT PAYÉ AUX AUTEURS (\$)	6 890 845 \$	6 212 600 \$	6 251 784 \$	6 077 961 \$	6 000 406 \$	8 030 000 \$
PAIEMENT MOYEN (\$)	821 \$	684 \$	651 \$	598 \$	559 \$	720 \$
ADMINISTRATION (\$) (%) DU BUDGET GLOBAL	503 022 \$ 6,90%	404 496 \$ 6,10%	398 655 \$ 6,04%	358 651 \$ 5,57%	324 363 \$ 5,15%	321 389 \$ 3,84%

* (Anglais/français)

SOMMAIRE 1986-2003

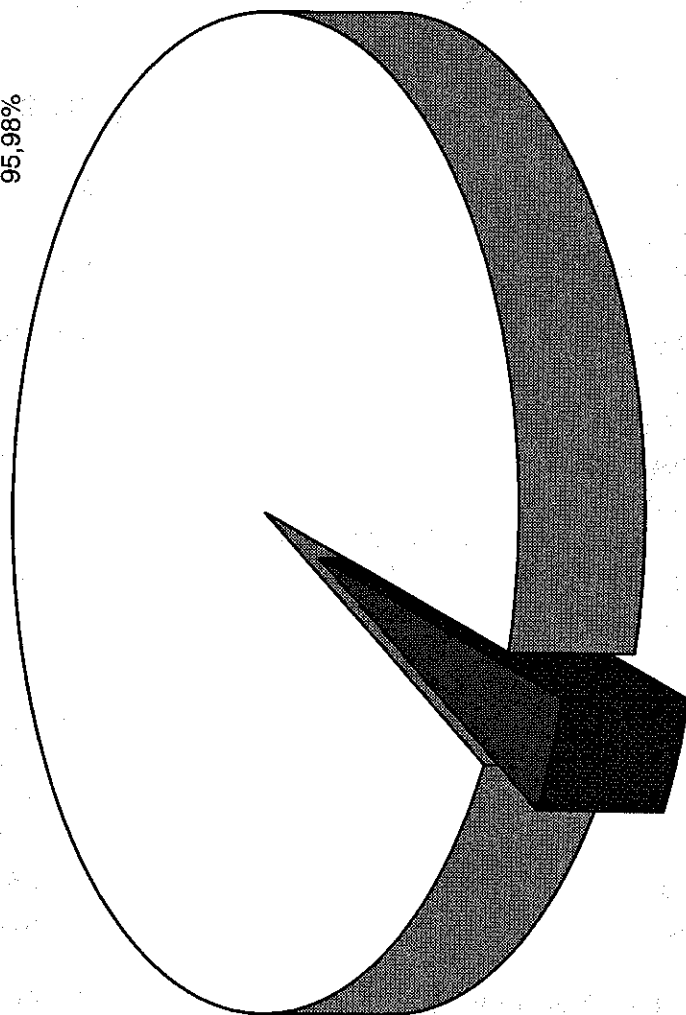
3e PARTIE (1998-2003)

	1998-1999 (13)	1999-2000 (14)	2000-2001 (15)	2001-2002 (16)	2002-2003 (17)
AUTEURS INSCRITS	11 986	12 523	13 041	13 546	14 205
AUTEURS PAYÉS	11 602	12 148	12 740	13 269	13 889
TITRES ADMISSIBLES	46 928	49 332	52 123	55 443	58 973
TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT	42 785	45 655	48 346	50 878	53 532
BIBLIOTHÈQUES ÉCHANTILLONNÉES	24	24	23	23	23
NO. DE FOIS QUE LES TITRES ONT ÉTÉ RETROUVÉS (TOTAL)	213 207	233 744	245 415	262 686	276 621
VALEUR PAR FOIS RETROUVÉE (\$)	*37,80 / 75,60	34,45 / 68,90	35,25 / 70,50	36,75 / 73,50	34,85 / 69,70
BUDGET (\$)	8 366 000 \$	8 366 000 \$	8 966 000 \$	10 013 662 \$	10 043 178 \$
MONTANT PAYÉ AUX AUTEURS (\$)	8 059 252 \$	8 052 114 \$	8 650 376 \$	9 653 043 \$	9 639 776 \$
PAIEMENT MOYEN (\$)	695 \$	663 \$	679 \$	727 \$	694 \$
ADMINISTRATION (\$)	350 210 \$	336 008 \$	396 366 \$	395 882 \$	403 402 \$
(%) DU BUDGET GLOBAL	4,18%	4,02%	4,42%	3,95%	4,02%

* (Anglais/français)

BUDGET DU PROGRAMME DPP 2002-2003: PAIEMENTS / ADMINISTRATION

PAIEMENTS AUX AUTEURS
95,98%



ADMINISTRATION
4,02%

PAIEMENTS AUX AUTEURS ADMINISTRATION

COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

RAPPORT FINANCIER 2002-2003

<u>Description</u>	<u>2002-2003</u>	<u>2001-2002</u>
Traitements	222 244 \$	209 676 \$
Temps supplémentaire	116 \$	243 \$
Prestations aux employés	61 241 \$	54 296 \$
Total des traitements	283 601 \$	264 215 \$
Autres frais de fonctionnement:		
Location et entretien des bureaux	20 796 \$	20 796 \$
Frais de voyages du personnel	74 \$	813 \$
Frais d'administration : Conseil des Arts du Canada	20 000 \$	20 000 \$
Informatique : Conseil des Arts du Canada	8 300 \$	8 300 \$
Échantillonnage en bibliothèque	2 507 \$	14 025 \$
Frais de banque	0 \$	2 722 \$
Frais de téléphone	1 200 \$	1 200 \$
Frais d'affranchissement et de messagerie	8 375 \$	8 603 \$
Assemblées plénières de la Commission	30 475 \$	25 852 \$
Réunions du Comité exécutif	17 270 \$	20 370 \$
Frais d'impression	7 183 \$	7 124 \$
Fournitures de bureau	2 769 \$	1 862 \$
Dépliants, affiches, etc.	852 \$	0 \$
Total autres frais de fonctionnement	119 801 \$	131 667 \$
TOTAL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	403 402 \$	395 882 \$
TOTAL DES PAIEMENTS DPP AUX AUTEURS	9 639 776 \$	9 653 043 \$